



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

Séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à l'heure ordinaire à la salle du conseil située au 427-C, boulevard Chabot, le mardi 27 mai 2025, à 16 h, à laquelle étaient présents;

Monsieur Guy Germain, maire.

Messieurs et Mesdames, Louise Magnan, Louis Ouellet, Shirley Drouin et Mario Montambault, tous membres du conseil et formant quorum.

Mme July Bédard, directrice générale, est également présente.

Il est constaté que les avis aux fins de la tenue de la présente séance, ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil dans les délais prévus par la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2025-05-124

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2025 ET
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LOUISE MAGNAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2025-05-125

**ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DE SA DEMANDE
D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME PRIMEAU 2023 VOLET 2 EN
RÉFÉRENCE AU DOSSIER 2038255;**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé une entente de collaboration numéro 202642 avec le Ministère du Transports et Mobilité durable Québec (MTMD) en référence à la résolution numéro 2025-03-75 pour les travaux de réfection du boulevard Chabot;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, une demande d'aide financière au PRIMEAU 2023, en référence au dossier 2038255 et à la résolution numéro 2024-02-36, afin de diminuer la charge financière aux contribuables;

CONSIDÉRANT QU' à la suite d'une rencontre entre la Municipalité et les deux ministères concernées, ceux-ci ont convenu que les travaux de réfection du boulevard débiteront au printemps 2026;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LOUIS OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE les membres du conseil s'engagent à n'affecter aucun coût en 2025 en lien avec les travaux de réfection du boulevard Chabot décrit dans l'entente de collaboration numéro 202642;

QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation;

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES) :

Les questions doivent porter uniquement sur les points adoptés lors de cette séance extraordinaire.

Début : 16 h 01

Fin : 16 h 01

RÉSOLUTION NO. 2025-05-126

FIN DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} SHIRLEY DROUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De lever la présente séance. 16 h 02

ADOPTÉE

July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière

Guy Germain
Maire